

Bulletin Municipal

TAGSDORF



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page 3
Les réalisations illustrées de 2023	page 4
Journée Citoyenne du 13 mai	page 8
Après-midi récréative du 2 septembre	page 9
Décisions diverses prises par le conseil municipal	page 10
Sept acquisitions foncières rurales et forestières de la Commune	page 13
Mise à jour du cadastre	page 15
Chasse : continuité et changements	page 16
Etat Civil de 2023	page 18
Résultats du recensement	page 18
Les grands anniversaires de 2023	page 19
Numéros et liens utiles	page 19
Solidarité	page 20
Nouvelles de l'école	page 21
Rapport d'activité des Sapeurs-Pompiers	page 23
Le Centenaire de la Chorale Sainte-Cécile	page 24
Du Football Club de Tagsdorf à l'Association Sports et Loisirs	page 25
Brigade Verte : la divagation des animaux	page 26
Viennent les temps nouveaux	page 28



Photo de la page de garde : coucher de soleil avant l'orage.

Photo faite par René DANESI. Reproduite avec l'autorisation de M. Guillaume Verger et Mme Roxane Strobel, 2A rue de Bâle

LE MOT DU MAIRE

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2024, avec une pensée particulière pour votre santé.



2023 a été une année riche en activités diverses et habituelles, comme nous les aimons dans nos petits villages.

Diverses activités ont permis aux uns et aux autres de se rencontrer et de mieux se connaître, tout au long de l'année écoulée :

Crémation des sapins par les sapeurs-pompiers le 7 janvier ;

Déjeuner du Nouvel An des aînés le 15 janvier ;

5 collectes de sang à Heiwiller et à Wittersdorf ;

Fête Patronale de Saint-Blaise le 5 février ;

Marché aux puces des sapeurs-pompiers à Schwoben le 2 avril ;

Journée citoyenne le 13 mai ;

Bénédiction le 27 mai par Monsieur le curé GSCHWEND de la chapelle chemin de Hirsingue, après sa restauration par la Commune ;

Tournoi de football les 1^{er} et 4 août ;

Après-midi de convivialité et de rencontre du 2 septembre ;

Concerts et festivals organisés par la chorale Sainte-Cécile pour son centenaire les 14 mai, 1^{er} et 2 juin, 26 novembre et 16 décembre.

Dans la vie associative, je relève la transformation le premier décembre de l'Association « Football Club de Tagsdorf » en « Association Sports et Loisirs ». Elle peut compter sur le soutien actif de la commune, comme c'était le cas pour le Football Club de Tagsdorf.

Le Conseil municipal s'est réuni à 6 reprises et le Bureau de l'Association foncière de remembrement 2 fois. Les relations entre les municipalités de Tagsdorf, Schwoben et Heiwiller sont permanentes et confiantes. Cet état d'esprit se traduit concrètement par de grands travaux : restauration extérieure du presbytère en 2022-2023, rénovation prévue de son annexe et de sa cour en 2024.

Comme les années précédentes, vous trouverez dans ce Bulletin les réalisations illustrées et beaucoup d'informations diverses. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Je termine mon petit mot en remerciant toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour que notre village soit une petite communauté.

Avec mes cordiales salutations.

Madeleine Goetz

LES REALISATIONS ILLUSTRÉES DE 2023

RESTAURATION DU PRESBYTÈRE

Le presbytère appartient aux communes de Tagsdorf, Schwoben et Heiwiller qui ont décidé de le restaurer en 2022.

La restauration est terminée depuis le printemps 2023 pour un coût de 49 815 €. Compte tenu de la récupération de la TVA (6 432 €) et d'une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace (8 656 €), il reste à la charge des 3 communes 34 727 €, dont 14 932 € pour Tagsdorf.

En 2024, les 3 communes prévoient la rénovation de l'annexe (garage et remise), le pavage de la cour et la séparation des eaux pluviales avec les eaux usées. Une subvention sera demandée à la Collectivité Européenne d'Alsace.



AMÉNAGEMENT DES CHEMINS RURAUX

Depuis 2016, la Commune a engagé un ambitieux programme de travaux pour les chemins ruraux. Pour commencer, la Commune a garanti aux conducteurs de bennes agricoles le franchissement sécurisé de la rivière Wahlbach en construisant un nouveau pont chemin d'Obermorschwiller et en rénovant le pont chemin de Rantzwiller.



Ensuite la commune a empierré 8 chemins qui totalisent 3,5 km.

En 2023, la commune a aménagé 3 chemins supplémentaires : Elsberg, Am Hubel et Hinter den Garten, qui totalisent 650 mètres.

Les chemins importants étant aménagés, il n'y aura en 2024 que des empièrrements limités sur des chemins secondaires.

REPROFILAGE DES FOSSES

Compte tenu de la rareté des prés, de la prédominance du maïs, de la violence des orages et de la pente du côté Sud de notre ban, les fossés principaux surcreusent leur lit et s'enfoncent jusqu'à la couche de galets. Ceux-ci sont entraînés dans les canalisations du village.

La solution, c'est de remonter le lit du fossé nettement au-dessus de la couche de galets et d'élargir le fossé pour disperser l'énergie de l'eau. Cela a été fait en 2022 au lieudit Fiechten.

En 2023, la commune a traité 2 fossés.



Au lieudit Blasiholtz, le long des étangs, sur 290 mètres et au lieudit Beim Brueckle, en aval de la retenue des eaux boueuses, sur 160 mètres, soit au total 450 mètres traités.

Afin de ralentir l'eau et prévenir l'érosion du lit, des passages « empièrés » sont mis en place.

En 2024, le fossé au lieudit Grundmatten, en amont de la retenue des eaux boueuses, sera reprofilé sur 280 mètres. Un nouveau fossé sera créé dans la partie centrale du lieudit Bluamalahaag sur 90 mètres pour freiner les eaux boueuses d'orage.

DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

La Commune a fait enlever le caniveau avec ses grilles en fonte situé au milieu de la rue de Hirsingue. Il a été remplacé par 2 tabourets siphons. Coût : 7 033 €.

Le Syndicat mixte de l'Ill a mis en place un dos d'âne prononcé dans la partie moyenne du chemin de Hirsingue. Il s'agit d'orienter vers la retenue des eaux boueuses l'eau qui descend sur le chemin et dans son fossé latéral. Cela diminue d'autant l'eau qui descend dans la rue de Hirsingue.



La Communauté Européenne d'Alsace a refait l'étanchéité du tablier du pont sur le Thalbach, rue principale. Le pont a été fermé à la circulation du lundi 24 juillet au jeudi 17 août.

Conformément à la demande de la Commune, les parapets en grès des Vosges ont été maintenus ; les 4 chasse-roues et les 3 files de pavés ont été remis en place. La Commune en remercie les 2 Conseillers d'Alsace de notre canton, Mme Sabine DREXLER et Mr Nicolas JANDER.

PLANTATIONS D'ARBUSTES

La Fédération départementale des chasseurs a fourni gratuitement aux communes et aux propriétaires volontaires des arbustes et des protections pour la création d'îlots buissonnants bas.

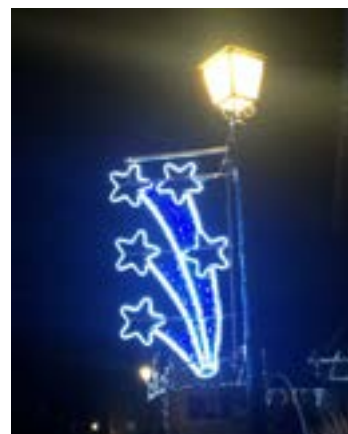
La Commune a reçu 24 plants diversifiés. Ils ont été plantés sur la placette de protection du Moosbrunnen par MM. Ernest Dietsch, Gilbert Meister et Richard Vonau.

Cette plantation fait suite à celle faite un an plus tôt sur le talus du chemin d'Obermorschwiller.

ANIMATION DU VILLAGE

Pour faciliter l'organisation de la Journée Citoyenne de mai et l'Après-midi récréative de septembre, la Commune a acheté une tente facile à monter et à démonter. Elle complète le club House, mis à disposition à ces occasions.

La Commune a remplacé ses vieilles illuminations de Noël par 14 nouvelles. Elles sont toutes montées sur des candélabres.



NOTRE PASSE EN REGISTRES ET EN BOITES

Les archives sont généralement le dernier souci des responsables des petites communes. Tagsdorf n'a pas échappé à cette règle, avec des documents et des boîtes dispersées çà et là dans le grenier depuis des dizaines d'années.

Ancien maire de Tagsdorf pendant 44 ans et historien de formation, M. René Danesi s'y est mis. La commune a commandé 2 armoires murales. Après des centaines d'heures de travail réparties sur 18 mois, les archives de la Commune sont maintenant bien triées, bien rangées et bien répertoriées. Le coût budgétaire de l'opération est de 20 286 euros pour les 2 armoires murales, les reliures des registres, les boîtes d'archive, les classeurs et les fournitures diverses.



Dans cette armoire obligatoirement ignifuge et qui pèse 450 kilos, se trouvent les registres d'Etat Civil depuis 1793, les procès-verbaux des conseils municipaux depuis 1863, les arrêtés municipaux depuis 1968 et d'autres documents à sauvegarder.

*1855 : Route Impériale N° 19 de
Paris à Bâle*

*Plan des alignements généraux de
la traversée de Tagsdorf*

Plan archivé en mairie



Photos de l'article : René DANESI

JOURNEE CITOYENNE DU 13 MAI

Pour la deuxième année, les habitants de la Commune se sont mobilisés bénévolement pour réaliser divers chantiers de réparation, d'amélioration, d'embellissement.

Le choix des travaux à réaliser résulte de la collaboration entre les habitants (comité de pilotage) et le Conseil Municipal.

C'est l'occasion pour tout habitant de devenir acteur pour le bien commun, accompagné des élus qui retissent ainsi des liens forts avec leurs concitoyens. Cela permet de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de civisme, de respect et de partage.

La Journée Citoyenne valorise les habitants et favorise une citoyenneté active en les mettant dans un rôle d'acteur et non pas seulement de consommateur.

Chaque habitant est donc le bienvenu !



Photo : Christelle OTT

Après ce nouveau succès, et la participation de plus de 80 habitants sur les 300 du village, la reconduction de la Journée Citoyenne pour 2024 est déjà décidée.

Elle aura lieu le samedi 4 mai 2024.

Participez encore plus nombreux !

APRES-MIDI RECREATIVE DU 2 SEPTEMBRE

Cette seconde édition a été un franc succès, plus du tiers du village y a participé. De nombreux ateliers étaient proposés (VTT, marche pédestre, pétanque, ping-pong, jeux de fléchettes, tir à l'arc, maquillage, visite du patrimoine villageois, basket).

Le tout accompagné en soirée d'une excellente tarte flambée concoctée par nos bénévoles

Merci à toutes celles et ceux qui se sont investis pour que la fête soit réussie et belle.

Merci à tous les participants pour leur présence nombreuse.



Les moins jeunes n'ont pas été les plus maladroits, tirant et pointant avec beaucoup de conviction

Match de ping-pong acharné



Initiation au tir à l'arc par notre ami Daci



*Jeu de fléchettes,
une histoire de précision et de bonne
vue !*



DECISIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2023

En 2023, le conseil municipal a pris 44 délibérations au cours de ses séances des 6 mars, 11 avril, 5 juin, 7 septembre, 10 octobre et 4 décembre.

En plus des différents points traités dans les articles de ce bulletin, le conseil municipal a délibéré sur d'autres sujets qui peuvent vous intéresser et il a pris connaissance d'informations diverses.

6 mars 2023

- ❖ **Adoption du compte administratif de 2022**, c'est-à-dire examen de toutes les dépenses et de toutes les recettes ordonnées par le maire entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Le compte administratif se solde par un excédent de 136 029 euros.



- ❖ **Compte tenu de la crise de l'énergie, le conseil municipal a examiné les tableaux des consommations :**

- de gaz propane en réseau pour le chauffage de l'école et de la mairie
- d'électricité pour l'école, l'éclairage public (106 lampes), la mairie, l'éclairage du stade et du terrain d'entraînement du football.

En conclusion, le conseil municipal estime que dans l'immédiat, il n'est pas nécessaire d'aller au-delà de la consigne générale d'économie des énergies.

11 avril 2023

- ❖ **Vote des taux des impôts directs locaux :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,39%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,10%
- Taxe d'habitation : 19,47%

Le taux de la taxe foncière sur les bâtiments est le même depuis 2021. Le taux de la taxe foncière sur les terres et les terrains est le même depuis 2017.

La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires.

Les produits annoncés par les services fiscaux sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 78 911 euros
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12 775 euros
- Taxe d'habitation : 2781 euros



❖ Adoption du budget de 2023

Le budget est voté en équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 348 897 euros
- Investissements : 227 711 euros
- Total : 576 608 euros



A noter que dans ce budget de 576 608 euros, la fiscalité directe communale, à savoir les taxes dont les taux sont fixés par le conseil municipal, ne représente plus que ... 94 467 euros. Le budget d'une commune dépend donc des dotations versées selon le bon vouloir de l'Etat.

❖ Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure, par mètre carré et pour 2024 :

- 17,10 euros pour les dispositifs publicitaires et pré-enseigne non numérique d'une superficie inférieure à 50 m²
- 53,10 euros pour les mêmes en affichage numérique
- 17,70 euros pour les enseignes inférieures à 12 m²

❖ Revalorisation triennale des concessions de cimetière :

- 145 euros le mètre carré pour 15 ans et 290 euros le mètre carré pour 30 ans
- 450 euros pour 15 ans et 650 euros pour 30 ans pour une cave-urne

5 juin 2023

❖ Institution du permis de démolir

En application de l'article L421-27 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal institue le permis de démolir sur tout le territoire communal.



Le maire précise qu'il ressort des déclarations du président de la Communauté de communes Sundgau que le plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration instituera le permis de démolir.

7 septembre 2023

❖ Diverses modifications relatives aux parcelles communales à apporter par le service du cadastre.

Le conseil municipal demande aux services du cadastre de prendre en compte 15 modifications relatives aux parcelles communales.

10 octobre 2023

❖ Mise à disposition de terres arables (champs).

Depuis la fin du remembrement en 1982, la commune met ses champs à la disposition des agriculteurs à titre précaire pendant 1 an, afin de pouvoir en disposer rapidement s'il y a lieu.

Pour la période du 11 novembre 2023 au 10 novembre 2024 le conseil met les parcelles à la disposition de la SCEA Boulanger (163 ares), de M. Christian BROGLE (30 ares) et de M. Aimé LITZLER (21 ares). La redevance annuelle est de 1,50 euro de l'are.

❖ Accord de la commune pour l'extension de Territoire Energie Alsace

Le Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, créé en 1997 par M. René DANESI, maire de Tagsdorf, s'est étendu à des communes bas-rhinoises et a changé sa dénomination en Territoire Energie Alsace. Le conseil municipal donne son accord pour l'extension du Syndicat à la Communauté de Communes de Sélestat et à 10 autres Communes individuelles bas-rhinoises.

4 décembre 2023

- ❖ **Agrément du garde-chasse** : le Conseil municipal donne un avis favorable pour la nomination d'un garde-chasse, à savoir M. André GRIENENBERGER, domicilié à Heiwiller.

❖ Potentialité d'implantation d'énergies renouvelables

L'état a demandé aux communes de définir sur leurs territoires les potentialités d'implantation d'éoliennes, de champs photovoltaïques, de méthaniseurs et de géothermie.

La commune a investi massivement dans l'enfouissement généralisé des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie, afin de mettre en valeur notre patrimoine bâti et nos paysages. En conséquence, le Conseil s'opposerait fermement à toute implantation d'éoliennes et de champs photovoltaïques.

Par contre, les panneaux photovoltaïques sur les toitures, à condition qu'ils ne défigurent pas le bâtiment, ainsi que les pompes à chaleur air-eau ou eau-eau, sont les bienvenus.



Le compte-rendu du Conseil municipal est affiché dans les panneaux d'information sur la place de la mairie. Il est publié sur le site internet de la Commune.

SEPT ACQUISITIONS FONCIERES RURALES ET FORESTIERES DE LA COMMUNE

La Municipalité mène une politique foncière active depuis plusieurs années, en même temps qu'elle aménage le réseau des chemins et des fossés pour l'adapter à l'évolution des cultures et ... de la météo.

Voici les opérations de 2022 et 2023 : 7 acquisitions, 1 vente, 1 servitude d'accès.

Acquisition des chemins Elsberg et Am Hubel

Les chemins d'exploitation Elsberg et Am Hubel ont été transférés à la Commune à l'euro symbolique par l'Association Foncière de Remembrement, car elle n'a pas les moyens financiers pour les aménager. Devenus chemins ruraux, ces deux chemins ont été empierrés par la Commune en 2023.



Etat de ces chemins avant leur empierrement par la Commune (voir page 4)

Acquisition d'une parcelle fossé au lieudit Am Birgene Stueck

A cet endroit le fossé qui longe le chemin de Hirsingue a dû être élargi sensiblement. Vendeur : M. René Boulanger. Surface : 1,45 are. Prix : 145 euros. Les travaux ont été réalisés en 2022.

Acquisition de 2 parcelles forestières

Sur proposition de la propriétaire, la Commune a décidé en 2023 d'acheter 2 parcelles forestières situées aux lieux dits Heitholz et Dreibueckel, d'une surface totale de 19,24 ares au prix de 1 154 euros.

Acquisition d'une parcelle-fossé au lieudit Beim Brueckle

Compte tenu du surcreusement et de l'effondrement des rives du fossé en aval de la retenue des eaux boueuses chemin de Hirsingue, il était nécessaire de le reprofiler partiellement. D'où l'acquisition d'une bande de terrain le long du fossé.

Vendeur : M. Léon Diebolt, Frère André. Surface : 2,55 ares. Prix de la cession : 255 euros.

Les travaux ont été réalisés en 2023 (voir l'article Réalisations illustrées).

Acquisition d'une parcelle au lieudit Giessen

Le fossé situé entre la sortie de la canalisation d'évacuation des eaux boueuses d'orage et la rivière Tahlbach a une pente très faible. Il s'envase et les galets emmenés par les orages s'y déposent, de sorte qu'il faut pouvoir assurer son curage tout au long de l'année. C'est ce que permettra l'acquisition d'une bande de terrain le long de ce fossé.

Vendeur : M. René Boulanger. Surface : 3,08 ares. Prix de la cession : 1078 euros, compte tenu de la proximité immédiate de la parcelle avec la maison d'habitation.

Vente de parcelles à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

Afin de faciliter la réalisation d'un fossé à grand gabarit le long de la RD 419 bis entre Tagsdorf et Heiwiller, la Commune avait acheté les terrains nécessaires en 2018.

Sur proposition de M. Nicolas JANDER, vice-président de la CEA, celle-ci a racheté à la Commune 8 parcelles qui totalisent 12,22 ares.

Le montant de la transaction est de 4 292 euros, pour la valeur des terrains, le remboursement des frais d'arpentage et le remboursement des frais notariés.



Servitude d'accès

Pour permettre à la Commune d'assurer l'entretien de la canalisation d'évacuation des eaux boueuses d'orage et d'assurer l'accès au fossé qui la prolonge jusqu'à la rivière Thalbach, la famille de M. René Boulanger a consenti à l'inscription au Livre Foncier d'une servitude d'accès permanent.

L'indemnité de la servitude est fixée à l'euro symbolique. La canalisation traverse la cour de la propriété.

Photos de l'article : René DANESI

MISE A JOUR DU CADASTRE

La politique foncière très active de la commune depuis plusieurs années, a entraîné de très nombreuses modifications tant dans le Relevé de biens que dans les Plans du Cadastre.

M. René DANESI, maire honoraire assure le suivi attentif de ces modifications, pour limiter leur décalage dans le temps.

C'est ainsi que le Relevé de biens et les plans de l'Association Foncière de Remembrement ont été mis à jour au 31 décembre 2022.

En 2023, la Commune a adressé trois séries de demandes pour ses propriétés : parcelles, rues et chemins, fossés. Le 15 juin à raison de 22 mises à jour diverses ; le 10 juillet à raison de 6 mises à jour, pour les longueurs des rues et chemins ruraux ; le 20 septembre pour 15 modifications diverses. Ces demandes ont été prises en compte par le Service du Cadastre avec effet au 31 décembre 2023.



Le 1^{er} cadastre de la Commune de TAGSDORF, dit cadastre napoléonien date de 1834. Il est archivé en mairie.

Un peu d'histoire

Le cadastre est une institution ancienne à vocation fiscale. Après la Révolution française de 1789, l'idée d'un cadastre parcellaire général basé sur un arpentage préalable amène le vote de la Loi de 1807. Celle-ci ordonne la confection du Cadastre dit napoléonien (voir ci-dessus). Les lacunes de cet ancien cadastre amènent à deux lois spécifiques à l'Alsace-Moselle : la loi de 1884 sur le cadastre et la loi de 1891 sur le livre foncier.

La réfection du cadastre de la Commune de Tagsdorf a été faite en 1983, c'est-à-dire après le remembrement terminé fin 1982.

CHASSE : CONTINUITE ET CHANGEMENTS

En Alsace-Moselle, la loi locale de la chasse oblige les communes à louer la chasse tous les 9 ans et en même temps. Les baux actuels se terminent le 1er février 2024. L'unique lot de chasse de Tagsdorf a été attribué à la locataire sortante, Mme Annemarie FELLMANN, pour la période 2024-2033.

Cette attribution a été précédée de plusieurs étapes :

Le loyer de la chasse sera affecté à notre Association Foncière

En premier lieu, la consultation écrite des propriétaires sur l'affectation du loyer de la chasse.

En effet, le droit de chasse reste un attribut de propriété, hérité de la Révolution.

A Tagsdorf, la Commune garde traditionnellement le loyer de la chasse et, conformément à la loi locale, elle l'utilise dans l'intérêt des propriétaires.



Jusqu'à présent, elle reversait le loyer à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles (CAAA). A la demande du Bureau de notre Association Foncière de remembrement (AFR), le Conseil municipal a décidé que le loyer sera reversé à l'AFR à partir de 2024.

En conséquence, la CAAA encaissera la totalité de sa cotisation en complément de la Taxe foncière non bâtie. Mais l'AFR va plus que doubler son budget pour l'entretien de nos fossés et chemins.

La consultation des propriétaires a aussi validé cette affectation du loyer de la chasse et cela à la double majorité des 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 des surfaces chassables :

- nombre de propriétaires consultés : 138
- surface des terrains concernés par la chasse : 201 ha 75 ares
- propriétaires ayant décidé l'abandon : 110
- surface appartenant à ces propriétaires : 179 ha 50 ca

Priorité aux locataires sortants

Pour favoriser une gestion de la chasse sur la durée, la loi locale et le cahier des charges de la chasse approuvé par le Préfet, donnent au locataire sortant un droit de priorité et permettent la signature d'une convention de gré à gré.



En cas de désaccord, la Commune peut procéder à une adjudication, mais le locataire sortant garde son droit de priorité.

Réuni le 10 octobre, le Conseil municipal a agréé la candidature de Mme Annemarie Fellmann et lui a proposé une convention de gré à gré, avec un loyer annuel de 3 350 euros pendant la durée du bail. La convention a été signée le 25 octobre 2023.

Une équipe de chasseurs locaux

La locataire est Mme Annemarie Fellmann, domiciliée à Heiwiller. Ses deux permissionnaires sont M. Thierry Fellmann, domicilié à Tagsdorf et M. Christian Fellmann, domicilié à Aspach.

Le garde-chasse est M. André Grienenberger, domicilié à Heiwiller.

Tenez votre chien en laisse !

Les chemins bien aménagés à Tagsdorf attirent beaucoup de promeneurs avec leurs chiens plus ou moins sous contrôle.

Afin d'assurer la tranquillité de la faune sauvage et la sûreté des promeneurs, le maire a pris l'arrêté municipal n°2023-18 du 16 novembre 2023 qui fait obligation de tenir son chien en laisse courte toute l'année à proximité et dans les forêts Heitholtz et Dreibueckel.

Six panneaux seront posés prochainement pour signaler cette obligation.

L'arrêté est affiché dans les panneaux d'information de la place de la mairie et publié sur le site internet de la commune rubrique « Vie pratique », onglet « Divagation de chiens ».



ETAT CIVIL DE 2023

Naissance :

Le 7 septembre 2023 :
Owen, Paul, Bernard, de Kévin DIETSCH
et Valérie GUIGNARD, 6A rue des Wieden



Mariages :

Le 4 mars 2023 :
Coralie LATUNER et Alexandre STIEDEL

Le 24 juin 2023 :
Rosine HABERMACHER et Arnaud BOUZA

Décès :

Le 7 juin 2023 :
Mme GREINER née FOLZER Marguerite

Le 8 octobre 2023 :
M. KELLER Aimé



RESULTATS DU RECENSEMENT

Le recensement obligatoire de la population et des logements a été réalisé du 19 janvier au 18 février 2023 par Mme Frédérique GOEPFERT pour le compte de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Beaucoup d'habitants ont rempli le questionnaire par internet, ce qui a accéléré le recensement.

En août 2024, l'INSEE a communiqué les résultats du recensement, à savoir : 325 habitants, dans 134 résidences principales.



GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2023



Mme Lidwina CORDY a fêté ses 80 ans le 4 janvier

M. Raymond CHRISTEN a fêté ses 90 ans le 26 février.



C'est dans la discrétion, mais avec l'envoi du traditionnel panier garni de la Commune, que Mme Maria GUTKNECHT a fêté ses 90 ans le 11 mai et Mme Alice REY ses 85 ans le 6 novembre.

NUMEROS ET LIENS UTILES

POMPIERS 1 18 ou 112 (appel d'urgence européen)
SAMU 15
Gendarmerie 03.89.88.55.55 (ALTKIRCH)

Brigade Verte 03.89.74.84.04 (SOULTZ)
Antargaz 0.801.01.007.07 (urgence)

Sous-préfecture 03.89.08.94.40 Courriel : sp-altkirch@haut-rhin.gouv.fr

Communauté de Communes Sundgau :

Accueil général : 03.89.08.36.20 - accueil@cc-sundgau.fr

Urgences eau : 03.89.25.83.21

Mairie de TAGSDORF :

Téléphone 03.89.07.86.93 Courriel : mairie.tagsdorf@wanadoo.fr



SOLIDARITE

Vente de tulipes pour l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IHRT) de Mulhouse



La vente de tulipes au bénéfice du Centre d'Hématologie de Mulhouse a été faite début mars par Mesdames Sylvie Courbet, Patricia Dietsch, Marie Paule Peter et Leslie Vinolas.

Elle a rapporté 475 euros.

Quête pour la Ligue contre le cancer



Cette quête a été faite début avril par Mesdames Madeleine Goetz et Pascale Danesi.

Son produit est de 3 000 euros.

Vente de brioches



Comme tous les ans, le maire a organisé la vente de brioches en faveur de l'APEI de Hirsingue. La vente a été faite par Mesdames Koenig Laetitia, Ott Christelle et Vinolas Leslie.

Elle a rapporté à l'APEI la somme de 509 euros.

DONS de sang : Collectes de 2024

- à Wittersdorf : mardi 30 janvier, mardi 9 avril, mercredi 3 juillet, vendredi 15 novembre
- à Heiwiller : mercredi 4 septembre



Contact : M. Yann PASEK, 4 rue du Ruisseau à Heiwiller 03.89.07.40.42

Le maire et le Conseil municipal remercient toutes les personnes qui participent aux actions de solidarité d'une façon ou d'une autre.

NOUVELLES DE L'ECOLE

Inauguration des panneaux pédagogiques de la mare de Schwoben, le 4 juillet 2023

L'inauguration des panneaux pédagogiques a eu lieu en présence d'élus de Schwoben et des élèves de l'école de Wittersdorf, venus à pied. Ces panneaux ont été réalisés par les élèves et portent sur le cycle de l'eau et le fonctionnement de la mare de Schwoben, les amphibiens et les odonates de la mare. La découverte de la biodiversité de cette mare forestière était le fil rouge de l'année précédente, en lien avec la Maison de la Nature.



La classe de découverte du milieu montagnard

Les élèves partiront en janvier en classe de découverte du milieu montagnard à Orbey, grâce au soutien financier des mairies de Tagsdorf, Heiwiller, Schwoben, Obermorschwiller, aux actions des parents délégués et à diverses subventions. Ce séjour pédagogique permettra de sensibiliser les élèves à la biodiversité des Vosges, tout en renforçant leurs compétences physiques et leur appréciation de la nature environnante à travers des activités de randonnée en raquettes, d'escalade, d'orientation et de découverte de la faune locale. Motivante pour les élèves, la classe de découverte permet de donner du sens aux apprentissages, de développer leur autonomie et les compétences du « vivre ensemble ». « Amitié. Joie. Émerveillement. Feu de camp. Incroyable... » Les élèves ont hâte de partir !

Sport et solidarité : Mets tes baskets et bats la maladie : Ensemble luttons contre les leucodystrophies

Les élèves ont été sensibilisés au handicap, au travail des chercheurs dans le domaine médical et à celui des associations. Ils ont fait preuve de solidarité en participant à cette journée de lutte contre les leucodystrophies. La dictée ELA était très belle : on peut s'élever et voler sans ailes mais avec les mots ! Puis les élèves ont retrouvé leurs camarades des écoles de Wittersdorf et d'Obermorschwiller pour la course longue au stade de Tagsdorf. Malgré la pluie, ils ont vaillamment couru 15 à 30 minutes, grâce à leurs entraînements et aux encouragements des parents présents. Bravo aux élèves pour leurs efforts et merci pour les nombreux dons recueillis pour l'association ELA !



Parcours culturel : Le ballet « Danser Schubert au XXIème siècle »



Avant de s'émerveiller devant le ballet des danseurs-chorégraphes de l'Opéra National du Rhin (OnR) au théâtre de la Sinne, les élèves ont accueilli Pascale Nocera (OnR) à l'école de Tagsdorf. Avec son aide, ils ont réalisé une chorégraphie sur une musique de Schubert et ont découvert les œuvres de Sylvere Jarosson, dont les peintures monumentales forment le décor du ballet.



La confection des mannala à la boulangerie

Les élèves ont été chaleureusement accueillis à la boulangerie Bahlinger pour confectionner chacun leur mannala. Les élèves de CM1-CM2 avaient également préparé de nombreuses questions sur le métier de boulanger. La dégustation a eu lieu le lendemain à l'école avec un bon chocolat chaud !



Première édition du Marché de Noël de l'école de Tagsdorf à Heiwiller :

Une Soirée Magique au Cœur de la Commune

Vendredi soir 12 décembre eu lieu le marché de Noël de l'école de Tagsdorf à Heiwiller. La salle polyvalente de Heiwiller, gracieusement mise à disposition par la commune s'est métamorphosée en un village de Noël, accueillant plus d'une centaine de visiteurs.

Ce marché de Noël a été minutieusement organisé par les parents d'élèves délégués. L'énorme investissement de cette équipe en énergie et en temps a été le moteur de la réussite ce marché de Noël.



La soirée a débuté dans une atmosphère féérique, la salle scintillant de lumières de Noël et embaumant les délicates senteurs de cannelle et de vin chaud. Les parents des élèves de l'école de Tagsdorf ont enchanté les visiteurs avec une vente de petits gâteaux de Noël.



Quatre exposants extérieurs invités ont ajouté une dimension unique à l'événement avec des produits artisanaux locaux, mettant en avant le miel, le macramé, les bijoux et les bougies. L'événement a été le théâtre de moments de créativité et d'émerveillement, avec un stand de bricolage animé par les parents d'élèves et un autre présentant les œuvres des élèves de l'école.

Une nouveauté cette année a été le stand d'origamis réalisés par des élèves volontaires, en dehors des heures de classe, et tenu par eux. Cet espace a offert une démonstration éblouissante du talent créatif de la jeune génération.



La soirée a été animée par la chorale des élèves qui a interprété cinq chants de Noël. Un petit groupe d'élèves a également interprété un chant qu'ils avaient préparé en autonomie.

Un stand de boissons et de petite restauration, comprenant du vin chaud, des sodas, de la soupe, des bretzels et des crêpes, confectionnées et tenus par des parents d'élèves, a comblé les palais affamés. Un stand de maquillage a ajouté une touche de fantaisie.

Les bénéfices de cet événement sont destinés à participer au financement d'une classe de découverte au centre La Chaume à Orbey prévue fin janvier 2024. Un projet éducatif qui s'annonce enrichissant pour les élèves.

Un sincère merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cette soirée une expérience inoubliable. Que cette première édition ne soit que le début d'une tradition annuelle qui continuera de nous inspirer et de renforcer nos liens communautaires pour les années à venir.

Les enseignantes, Estelle FORISSIER et Véronique PANFALONE



RAPPORT D'ACTIVITE DES SAPEURS-POMPIERS

Depuis 2014, les Communes se sont réunies dans le Syndicat intercommunal pour le Corps des Sapeurs-Pompiers du Bas-Thalbach. Le Corps regroupe les Sapeurs-pompiers de Schwoben, Tagsdorf, Heiwiller, Emlingen et Wittersdorf.

D'année en année, le mythe du sapeur-pompier, lance à la main, luttant contre un incendie s'éloigne peu à peu. La lutte contre le feu, associée à notre corporation est toujours une raison d'être, mais reste très minoritaire dans les faits.

En 2023, vos sapeurs-pompiers ont revêtu bien plus souvent la tenue anti-guêpes et les gants en nitrile que la veste de feu.

En effet, il n'y a eu que 4 départs pour cause d'incendie.

Le secours d'urgence à la personne est de loin la 1^{ère} cause de sortie avec 34 interventions, dont 3 accidents de la route et 2 arrêts cardio-respiratoire.

Il faut également relever 20 destructions de nids de guêpe ou de frelons.



En 2023, le Centre d'Intervention du Bas-Thalbach est sorti de jour comme de nuit à 72 reprises pour des interventions de toute nature, avec la répartition géographique suivante :

Wittersdorf : 27

Schwoben : 14

Emlingen : 13

Heiwiller : 10

Tagsdorf : 8



Veillez noter que pour chaque demande d'intervention, notamment pour les nids de guêpes, un appel au 18 (ou 112) est obligatoire. Il permet une bonne prise en compte et surtout la couverture par une assurance des intervenants en cas d'accident en service commandé.

Adjudant-Chef Laurent GUMY, Chef de Corps

LE CENTENAIRE DE LA CHORALE SAINTE CECILE CHŒUR D'HOMMES DE TAGSDORF-HEIWILLER - SCHWOBEN

L'année 2023 est celle du centenaire de notre chorale. Comme vous l'avez lu dans notre brochure et dans la presse, nous vous avons invité à plusieurs rendez-vous :

- ✚ le concert du 14 mai avec le chœur d'Eguisheim,



- ✚ la soirée festive du 1er juillet



- ✚ la messe et la fête de la musique le 2 juillet avec 6 chorales,



- ✚ la messe de la Sainte Cécile le 26 novembre avec le chœur d'hommes Liederkranz,
- ✚ et pour clore l'année du centenaire, un concert de Noël le samedi 16 décembre en l'église de Tagsdorf.

Merci à toutes les personnes qui ont assisté à ces événements.

Le chœur d'hommes recrute... alors n'hésitez pas, venez à une répétition, un mercredi à 20H00 à l'église de Tagsdorf.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2024.

Le président, Michel Habermacher

DU FOOTBALL CLUB TAGSORF A L'ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

Le Football Club de Tagsdorf, créée en 1946, avait pour objectif d'être présent dans le football de compétition.

Il a connu des heures de gloire avec sa montée en 1^{ère} division départementale.

Mais l'évolution générale de la société entraîne depuis des années une baisse du bénévolat de longue durée et un essor des sports individuels au détriment des sports collectifs.

Le Football Club de Tagsdorf n'a pas réussi à éviter cette tendance de fond. Après le forfait général de l'équipe de compétition du FCT le 14 octobre 2019, les dirigeantes du club ont essayé la solution de l'Entente sportive avec un club voisin, avant de renoncer en juin 2023.

Dès lors, l'Association du « FCT » avait 2 options : sa dissolution ou sa transformation. Cette dernière était soutenue par la Commune.



L'association Football Club de Tagsdorf (FCT) s'est donc réunie le 1^{er} décembre 2023 pour modifier ses statuts et se transformer en Association Sports et Loisirs (A.S.L).

L'A.S.L a pour objectif l'animation de 2 pôles d'activité :

- le football de loisirs, avec affiliation à la Fédération Française de Football
- les loisirs citoyens, culturels, récréatifs et sportifs.

Le nouveau Comité directeur est le suivant :

Président : M. Florent LEMAIRE

Vice-Président en charge du football : M. Pascal WEIDER

Vice-Président en charge des autres activités : M. Ernest DIETSCH

Secrétaire : Mme Anne-Claire FORESTI

Trésorier : M. Hubert GOETZ

Assesseurs : M. Anthony FOLZER, Mme Sonia FOLZER, M. Pierre KRAUSE, M. Daciano LOPEZ, Mme Barbara PORFIRIO

L'A.S.L. sera notamment le support de la Journée Citoyenne organisée en mai et de l'après-midi récréative organisée en septembre.

En application des statuts de l'A.S.L. rédigés par M. René DANESI, maire honoraire, des conventions seront signées prochainement entre la Commune et l'ASL pour préciser leurs relations, notamment financières.

BRIGADE VERTE

La divagation des animaux

Les chiens : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.



Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participe à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. (Article L. 211-23 du Code Rural)

- **en agglomération** : tout chien doit être tenu en laisse (article 99.6 du Règlement Sanitaire Départementale)
- **en campagne ou forêt** : afin d'éviter tout dérangement lors de la période de mise bas du gibier, tous les chiens devront être tenus en laisse du 15 avril au 30 juin (arrêté du 31 juillet 1989, article 1er).



Les chats : Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

(Article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche

Maritime)

Les autres animaux domestiques ou assimilés (bovins, moutons et chèvres, chevaux, oiseaux, NACS etc...) sont considérés en divagation lorsqu'ils ne sont plus sous la surveillance effective de leur propriétaire ou détenteur (articles L.211-19-1 à L.211-21 du Code Rural)



Attention : En cas d'absence d'identification, tout animal en divagation, capturé, sera transféré vers une fourrière désignée par la commune (carnivores domestiques), ou placé dans un endroit de dépôt (autres animaux)

Identification par tatouage ou puce électronique

- **Les chiens et chats** : Le propriétaire ou détenteur d'un animal enregistré au fichier national d'identification est tenu de déclarer auprès du gestionnaire, ICAD, le décès de l'animal et les changements d'adresse, de numéro de téléphone, ou de propriétaire.

- **Pour les équidés**, l'identification par puce électronique est obligatoire depuis le 1er janvier 2008 (article L.212-9 du Code Rural).

- **les NAC** : L'identification de ces nouveaux animaux de compagnie est particulière, car il existe en fait plusieurs types de NAC. L'arrêté du 10 août 2004 impose l'identification de certaines espèces (ex : vison, moufette, tortues terrestres, perroquets, etc...).

Tous les animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins, et porcins) sont également soumis à des règles d'identification plus ou moins fines (marquages auriculaires, tatouages).

Tous les animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins, et porcins) sont également soumis à des règles d'identification plus ou moins fines (marquages auriculaires, tatouages).



Grâce à ces identifications, les propriétaires peuvent également être identifiés via la Chambre d'Agriculture en cas de divagation.

Grâce à ces identifications, les propriétaires peuvent également être identifiés via la Chambre d'Agriculture en cas de divagation.

Nourrissage des animaux errants

Afin d'éviter toute prolifération d'animaux indésirables, le dépôt de nourriture doit être fait dans un endroit clos.

Le nourrissage des animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons est interdit. (Article 120 du Règlement Sanitaire Départemental)



Pour plus d'informations :

Brigade Verte (7j/7) : 03.89.74.84.04 www.brigade-verte.fr



VIENNENT LES TEMPS NOUVEAUX

Viennent les temps nouveaux

Où les hommes unis arrêteront les guerres,
Où la paix et l'amour n'auront pas de frontière,
Où la fraternité chassera la misère,
Et où des chants de joie monteront de la Terre.



Viennent les temps nouveaux

Où nous évincerons la violence et la peur,
Où nous éclairerons nos ombres et nos noirceurs,
Où nous écouterons notre enfant intérieur
Clamant la vérité à l'oreille du cœur.



Viennent les temps nouveaux

Où la beauté sera partout dans la nature,
Où dans tous les ruisseaux coulera une eau pure,
Où le lion et l'agneau auront même pâture
Au soleil qui nourrit, guérit et transfigure.



Viennent les temps nouveaux

Où nous saurons parler avec les animaux,
Les arbres et les fleurs, et tous les végétaux,
Aux vents et aux nuées, aux pierres et aux cristaux,
Aux elfes et aux fées, et aux élémentaux.



Viennent les temps nouveaux

Où, reliés au Divin de façon authentique,
Nous pourrons contacter nos frères galactiques,
Célébrer avec eux et les chœurs angéliques
La grande symphonie de l'harmonie cosmique.



Gérard BOHLER.

